

## Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé

32392

Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

**2:** 04 388 12 94 **3:** 0475/23 87 30

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-N TVA BE 0406 671 312

CONFIDENTIEL

3 2 3 3 2 1.V.A. BE 0400.071.312				
Rapport d'inspection - Installation électrique	e domestique BT /	TBT exis	stante	
N° de rapport : 16/13 - 10 - 29/02				
Personne sur place : Non accompagne code EAN de la visite : Rue Trou Bosson 15, 498	installation: N.C.	······································	······································	
Date de visite 29 10-13. Date d'émission : 29-10-201				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 2-271 <b>4</b> 276 bis et déro Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	gations 🏻 271 bis 🖼 2	78		
Description de l'installation visitée :		M		
Tension d'utilisation : M Protection générale □3N400 V □3x230V □2x230V M 1N400V Nombre de tablèau	du branchement : N V x : 4 nombre de cir	A + difficults termin	40A/0,3 A aux : 8	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé		K		
Mesures de protection contre les contacts directs	X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnen dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plo	le test	and sala		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		×		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaire	es et de la	X	\	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	N N	×		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	. MΩ K			
Résistance de dispersion de la prise de terre : $.6.6.3$ $\Omega$		X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossi Manquements / Notes :	er équipement individuel	de l'agent C	IB.	
•				
Trefractions et Remarque	ies Voir en	nere		
			***************************************	
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G. dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	I.E. Le pro <del>chain cont</del> rôle <sub>l</sub>	périodique e	st à effectuer	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de par le même organisme après mise en conformité 🎉 au terme d	ı R.G.I.E. Une visite comp e 18 mois après signature	olémentaire e de l'acte d	est à exécuter e vente .	
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				

Pour CIB,

Nom et visa de l'inspecteur :

par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa du demandeur pour réception :



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Mei

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

**2:** 04 388 12 94 **3:** 0475/23 87 30

RAP/CIB-E annexe BT01/0609-Rév.01

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

	ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
	Rapport N: 16/13-10-13/02
	La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
	D'Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants:
	☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
	$\square$ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
	□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Proposition sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
	Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:  Raccordement antisanal à supprimer près du coffnet alonge vers destination incom  La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension)  aux endroits suivants:
	☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
	☐ Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
Infra	L'ions: Absence de schémas on l'absence de plans les Verants et abautissants n'ont tre déterminés avec exactitude tout comme la portée de motre contrôle * Amener
ar-é	tre détermines avec exactitude tout conne la portée de notre contrôle * Amener
- Abse	au géneral de teme de la même section que la colonne d'alimentation dans le coffret nee de différentiel à hante sensibilité pour la salle de douche châlot et placer différentiel à hante sensibilité et sur circuit distinct les circuits "eau" oner l'introduction des cables dons le coffret, internapteurs, prise de courant, boites de
de'niva	etion a obtain
que 1'	ques: L'IN du comprem compagnie n'est pas hisible et lou non accessible veillez a'ce IN des différentiels soit bien adapté à l'IN de la protection CPT CPMIE & Toutes les
l'éces chalet	contentierement menblée pus d'accès visuel aux 4 mus des prèces x véranda
-	